

# Directive administrative



**PER 1.4**

DOMAINE : **PERSONNEL**

En vigueur le : 26 septembre 2006 (SP-06-71)

POLITIQUE :

Révisée le :

*L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.*

## **PROGRAMME D'ASSIDUITÉ ET DE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL**

Afin de pouvoir exécuter son mandat, le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario s'attend à ce que chaque membre du personnel soit présent à son milieu de travail.

Le programme d'assiduité et de bien-être au travail intègre les trois dimensions suivantes : Mieux-être et santé en milieu de travail, Gestion des invalidités et Gestion de l'assiduité. Le CSCNO estime que la santé personnelle et une organisation en bonne santé sont deux des facteurs importants influant sur l'aptitude de tous les membres du personnel à se présenter au travail et à contribuer pleinement à la mission du Conseil. À cette fin, le CSCNO met œuvre le Programme d'assiduité et de bien-être au travail, un programme complet visant à encourager la bonne santé du personnel et de l'organisation.